Les équations démographiques sur la population des entreprises

Publication

À la suite de la refonte de la démographie structurelle des entreprises, présentée dans le document de travail n°2024-25, de nouvelles données sont publiées :

- En mars 2024, un premier Insee Résultat sur les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs portant sur les années 2014 à 2021 est publié.
- En avril 2025, un nouvel Insee Résultat ajoute l'année 2022 et permet une diffusion plus détaillée des stocks grâce à un allègement du secret statistique sur ces données. Cet allègement permet de diffuser les stocks aux niveaux Département*APE et Région*APE*Tranche d'effectif alors que le précédent Insee Résultat ne diffusait les stocks par APE qu'au niveau national. Par ailleurs, des données d'équations démographiques sont mises à disposition pour la première fois, elles permettent d'expliquer les variations de stocks d'unités légales et d'établissements entre deux années consécutives.

La publication de ces données sera ensuite annuelle, en septembre-octobre de l'année N + 2 pour l'année de référence N.

Les « stocks » ou nombres d'unités économiquement actives

L'objectif premier de la démographie des entreprises est de dénombrer les unités légales et établissements actifs en France au cours de l'année de référence dans le secteur marchand. Pour cela :

- Elle se place sur le champ de la statistique d'entreprises, c'est-à-dire les unités légales ***productives marchandes***[1] des secteurs de l'industrie, la construction, le commerce et les services ; le champ géographique est la France métropolitaine et les DOM (Mayotte est inclus à partir de 2017).
- Le caractère actif est basé sur une notion d'***activité économique***. Cette notion est définie au niveau européen[2]. Une unité légale est économiquement active au cours d'une année si elle a un chiffre d'affaires positif, si elle emploie des salariés, si elle réalise des investissements ou si elle détient d'autres unités légales, de façon directe ou indirecte. Ces critères sont vérifiés à partir de sources administratives, parfois de façon approchée : par exemple une unité ayant fait une déclaration fiscale au cours de l'année est considérée économiquement active. Un établissement est économiquement actif au cours d'une année s'il est le siège d'une unité légale économiquement active ou s'il emploie des salariés.

1 Une unité légale est considérée comme productive marchande si elle participe au système productif pour produire des biens et services destinés à être vendus sur un marché, ou utilisés pour des paiements en nature. La majeure partie de sa production doit être marchande, c'est-à-dire être produite pour être vendue à un prix économiquement significatif (couvrant au moins 50 % du coût de production).

2 Réglement EBS (European Business Statistics)

Ainsi, une unité est économiquement active le 31 décembre de l'année N si elle est active sur l'année N et sur l'année suivante N+1, et qu'elle n'est pas cessée administrativement selon le répertoire Sirene au 31 décembre N. Par convention, le nombre d'unités économiquement actives le 31 décembre N est égal à celui du 1er janvier de l'année suivante N+1.

Les « entrées » ou unités nouvellement actives

Pour les unités légales et les établissements, une unité est une entrée au cours d'une année N si elle est économiquement active durant cette année sans l'avoir été l'année précédente, et donc sans l'être au 1er janvier N. L'équation démographique distingue trois types d'entrées :

- les ***créations économiques*** d'une année sont des unités économiquement actives cette année sans l'être sur les deux années précédentes et dont l'activité ne correspond pas à la reprise d'une autre, ce type contient donc notamment les unités créées dans Sirène au cours de l'année N et qui ont débuté leur activité économique au cours de l'année
- les ***réactivations*** d'une année sont des unités économiquement actives sur cette année, non actives sur l'année précédente mais qui étaient actives deux ans auparavant ;
- les ***autres créations*** incluent :
  - les entrées dans le champ de la démographie d'entreprises (par exemple des unités qui passent d'une activité principalement agricole à une activité principalement commerciale au cours de l'année) ;
  - les créations par reprise, qui sont des unités créées en ayant repris l'activité d'une autre unité ;
  - les créations par transfert, pour les établissements uniquement : il s'agit des cas où un établissement reprend l'activité d'un autre établissement de la même unité légale. Cela concerne typiquement des déménagements d'établissements.

Les créations par reprise se distinguent des créations économiques des réactivations : ces deux dernières doivent en effet correspondre à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production ou à leur réactivation après plus d'un an d'interruption alors que la création par reprise revient à un transfert d'actifs (restructuration économique) vers une autre unité.

Le nombre d'unités économiquement actives au cours de l'année se compose du nombre d'unités actives au début de l'année et des entrées de l'année, suivant la relation :

$$\text{Stocks}_{N} = \text{Stocks}_{01/01/N} + \text{Entrées}_{N} \qquad (1)$$

avec Stocks_{N} le nombre d'unités économiquement actives au cours de l'année N, $\text{Stocks}_{01/01/N}$ le nombre d'unités économiquement actives au 1er janvier de l'année N et Entrées_{N} le nombre d'entrées de cette année.

Les « sorties » ou unités qui cessent d'être actives

Les sorties d'une année N sont les unités économiquement actives au cours cette année et qui ne le sont plus l'année suivante, et donc au 31 décembre de l'année N. Symétriquement aux entrées, trois types de sorties sont distinguées :

- les ***cessations économiques*** d'une année sont des unités économiquement actives cette année, et inactives et sans reprise d'activité par une autre unité sur les deux années suivantes ;
- les ***désactivations*** d'une année sont des unités économiquement actives cette année, inactives l'année suivante mais de nouveau actives deux ans après ;
- les ***autres cessations*** incluent :
  - les sorties du champ de la démographie d'entreprises ;
  - les cessations par reprise : des unités cessées dont l'activité est reprise par une autre ;
  - les cessations par transfert, uniquement pour les établissements : des établissements dont l'activité est reprise par un autre de la même unité légale.

Les cessations par reprise se distinguent des cessations économiques et des désactivations. En effet, ces deux dernières correspondent à la cessation temporaire ou définitive de la mise en œuvre de moyens de production alors que la cessation par reprise correspond à un transfert d'actifs (restructuration économique) vers une autre unité.

Par ailleurs :

- le calcul des sorties d'une année nécessite de déterminer le statut d'activité des unités légales sur l'année suivante, aucune sortie n'est donc calculable pour la dernière année de stock disponible ;
- la distinction entre cessations économiques et désactivations d'une année nécessite d'établir le nombre d'unités actives des deux années suivantes. Ainsi, sur l'année (N-1) précédant celle du dernier stock disponible (N), leur somme est exacte, mais leur répartition pourra varier lors de la publication suivante, certaines sorties de l'année N-1 a priori classées en cessations économiques se révélant être finalement des désactivations[3].

Les sorties permettent de relier le nombre d'unité économiquement actives au cours de l'année et celui au 31 décembre, la relation est :

$$\text{Stocks}_{31/12/N} = \text{Stocks}_{N} - \text{Sorties}_{N} \qquad (2)$$

avec $\text{Stocks}_{31/12/N}$ le nombre d'unités économiquement actives au 31 décembre de l'année N, Sorties_{N} le nombre de sorties de cette année.

Comme le stock au 31 décembre d'une année est égal à celui du 1er janvier de l'année suivante, la combinaison des relations (1) et (2) donne la relation générale entre les stocks d'unités économiquement actives au cours de deux années consécutives :

$$\text{Stocks}_{N} = \text{Stocks}_{N-1} - \text{Sorties}_{N-1} + \text{Entrées}_{N} \qquad (3)$$

En détaillant les entrées et les sorties, cela donne l'équation démographique :

$$\begin{aligned}\text{Stocks}_{N} = {} & \text{Stocks}_{N-1} \\ & - \text{Cessations économiques}_{N-1} - \text{Désactivations}_{N-1} - \text{Autres cessations}_{N-1} \\ & + \text{Créations économiques}_{N} + \text{Réactivations}_{N} + \text{Autres créations}_{N}\end{aligned} \qquad (4)$$

Les entrées et sorties de champ cible

3 De même, le nombre d'unités économiquement actives en 2013 n'étant pas calculable de la même façon que celui de 2014, certaines unités indiquées comme création économique en 2015 devraient être des réactivations.

L'équation démographique générale s'applique pour l'ensemble des unités légales et des établissements du champ de la statistique d'entreprises. Elle peut être restreinte à un champ cible particulier, par exemple à un secteur d'activité, une zone géographique ou à un croisement de ces champs.

L'appartenance d'une unité légale ou d'un établissement au champ cible est déterminé par sa situation au 31 décembre sur les critères délimitant le champ cible : par exemple, si l'unité a changé d'activité au cours de l'année, son activité principale au 31 décembre sera considérée ; de même concernant sa localisation. Si l'unité est cessée administrativement dans Sirene au 31 décembre de l'année d'intérêt, sa situation juste avant sa cessation est reprise.

L'équation démographique s'écrit alors à partir de l'équation sur le champ total en se restreignant aux unités du champ cible sur chacun de ses termes. Cependant, pour prendre en compte les unités qui rejoignent ou quittent ce champ cible au cours de l'année tout en restant dans le champ de la démographie d'entreprises, on ajoute deux termes : les ***entrées de champ cible*** et les ***sorties de champ cible***.

Une unité est une entrée ou une sortie de champ cible d'une année donnée si elle respecte les critères suivants :

- Elle est dans le champ de la statistique d'entreprises sur les deux années (sinon il s'agit d'une entrée ou d'une sortie du champ général de la statistique d'entreprises).
- Elle est économiquement active cette année et l'année précédente (sinon il s'agit d'une unité nouvellement active ou qui cesse de l'être).
- Elle n'appartenait pas au champ cible au 31 décembre de l'année précédente, mais y appartient au 31 décembre de l'année considérée, dans le cas d'une entrée de champ cible.
- Elle appartenait au champ cible au 31 décembre de l'année précédente, mais n'y appartient plus au 31 décembre de l'année considérée, dans le cas d'une sortie de champ cible.

L'équation démographique pour un champ cible est donc :

$$\begin{aligned}\text{Stocks}_N = \text{Stocks}_{N-1} & \\ & - \text{Cessations économiques}_{N-1} - \text{Désactivations}_{N-1} - \text{Autres cessations}_{N-1} \\ & + \text{Créations économiques}_N + \text{Réactivations}_N + \text{Autres créations}_N \\ & + \text{Entrées de champ cible}_N - \text{Sorties de champ cible}_N \end{aligned} \quad (5)$$

Du fait du critère d'appartenance au champ cible au 31 décembre N, les sorties de champ cible se mesurent l'année N, contrairement aux autres sorties basées sur une notion d'interruption de l'activité au cours de l'année N-1.

Sur des champs cibles formant une partition du champ de la démographie d'entreprise (par exemple toutes les régions de France), la somme d'un terme sur tous ces champs cibles permet de retrouver le terme sur le champ total de l'équation (4). La somme de toutes les entrées de champ cible à laquelle on soustrait la somme de toutes les sorties de champ cible est nulle, une entrée de champ cible d'un sous-champ correspondant toujours à une sortie de champ cible d'un autre sous-champ.

Taux de création et de cessation

Le renouvellement d'une population d'unités légales est mesuré avec le taux de créations économiques et le taux de cessations économiques. Ils se calculent par :

Taux de créations économiques $_{/N}$ = Créations économiques $_{N}$ / Stocks $_{N-1}$ (6)

Taux de cessations économiques $_{/N}$ =Cessations économiques $_{N}$ / Stocks $_{N}$ (7)

Le tableau suivant illustre le calcul de ces termes sur les années 2020 et 2021 :

Tableau 1 : Effectifs d'unités légales en 2018 et 2019

Année	Unités légales économiquement actives au cours de l'année	Entrées	*dont créations économiques*	Taux de créations économiques	Sorties	*dont cessations économiques*	Taux de cessations économiques
	En milliers			En %	En milliers		En %
2018	4 430	652	*554*	13,2	458	*360*	8,1
2019	4 668	696	*611*	13,8	505	*387*	8,3

Champ : France, unités légales productives et marchandes dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE)

Lecture : Le nombre d'unités légales économiquement actives en 2019 est de 4 668 000, ce qui est égal à celui en 2018, 4 430 000 auquel on soustrait les 458 000 sorties en 2018 et on ajoute les 696 000 entrées en 2019. Le taux de créations économiques en 2019 est égal au nombre de créations économiques de 2019 divisé par le nombre d'unités actives au cours de l'année 2018 : 13,8 % = 611 000 / 4 430 000. Le taux de cessations économiques en 2019 est égal au nombre de cessations économiques en 2019 divisé par le nombre d'unités actives au cours de l'année 2019 : 8,3 % = 387 000 / 4 668 000.